



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des
Transports Terrestres et du
Désenclavement (MITTD)



Avis d'Appel d'Offres International D/1584/F

ACQUISITION DE DISPOSITIFS DE CONTRE-EXPERTISE DE CONTROLE TECHNIQUE DES VEHICULES DANS LE CADRE DE L'APPUI INSTITUTIONNEL A L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE ROUTIERE (ANASER)

Pays : SENEGAL

Nom du Projet : Projet de la Connectivité des Zones de production Agricoles dans le Nord et le Centre du Sénégal (PCZA)

Numéro du Prêt/Crédit N° : IDA-70550 et IDA-70560

Intitulé du Marché : AOI pour l'acquisition de dispositifs de contre-expertise de contrôle technique des véhicules dans le cadre de l'appui institutionnel à l'Agence nationale de Sécurité Routière (ANASER)

Référence: DAO No : SN-AGEROUTE-308817-GO-RFB

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 02 février 2022.
2. Le Gouvernement du Sénégal, a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le Projet d'amélioration de la connectivité dans les zones de production agricole du Nord et du Centre (PCZA) et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché à passer pour l'acquisition de dispositifs de contre-expertise de contrôle technique des véhicules dans le cadre de l'appui institutionnel à l'Agence nationale de Sécurité Routière (ANASER)
3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement du Gouvernement du Sénégal sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats

éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture d'une station de banc mobile de contrôle technique des véhicules automobiles.

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – La Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.
5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE ou par courriel et à l'adresse suivante : ageroute@ageroute.sn; rndour@ageroute.sn; mlaye@ageroute.sn; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'Agence sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar BP 25 242 Dakar Fann ; Tel : (221)33 869 07 51 / 33 869 07 55 ; Fax : (221) 33 864 48 33 à compter du **11 novembre 2022, un exemplaire du DAO sera disponible sur place pour consultation.**
6. Le Dossier d'Appel d'offres en langue française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **Cent Mille (100 000) F CFA** ou de sa contre-valeur dans une monnaie librement convertible à verser au compte n° **SN153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque **UBA** sise à la Route des Almadies. Ledit document sera remis au candidat par le Secrétariat Cellule Passation Marchés de l'AGEROUTE à l'adresse indiquée ci-dessous. Le format pdf dudit document pourra être envoyé par email aux candidats qui en font la demande, après règlement des frais indiqués ci-dessus.
7. Les offres devront être remises à l'AGEROUTE-Sénégal sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar au plus tard le **27 décembre 2022 à 10 heures 30 mn (GMT)**, auprès du secrétariat de la CPM de la Direction Générale. La durée de validité des offres est fixée à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres. Elles seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse de l'AGEROUTE-Sénégal mentionnée ci-dessus à la date du **27 décembre 2022 à 10 heures 30 mn (GMT)**. La soumission des offres par voie électronique *ne sera pas* autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse suivante :

Ageroute sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar BP 25 242 Dakar Fann ; Tel : (221)33 869 07 51 / 33 869 07 55 ; Fax : (221) 33 864 48 33 à la date du **27 décembre 2022 10 heures 30 mn (GMT)**
8. Les offres doivent être accompagnées d'*une garantie de soumission*, pour un montant de : **trois millions quatre cent mille (3 400 000) F CFA**, valide pour une durée de vingt-huit (28) jours après expiration de la durée de validité des offres.
9. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en

renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres.

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

AGEROUTE SENEGAL

Secrétariat Cellule Passation Marchés

Rue David Diop x Rue F, Fann-Résidence Dakar

BP 25242 Dakar-Fann-Sénégal,

Tel. +(221) 33869 07 51

Email : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn, mlaye@ageroute.sn

Site web : www.ageroute.sn